

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR
SEANCE DU 26 octobre 2020

Le vingt-six octobre deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Côté Jardins, sous la présidence de Monsieur Bertrand HEYBERGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 11

Présents : 10

Excusé, avec procuration : 1

Présents :

M. Bertrand HEYBERGER, Maire; Mme Christine FUHS, M. Stéphane BRELURUT, Maire-Adjoints; M. Pierre TRABER, Mme GERRER Aurélie, M. François GANGLOFF, M. J-Charles FARDEL, Mme Maryline GIOIA, Mme Julie HEYBERGER, M. J-Louis MAENNER, conseillers municipaux.

Absent-excuse :

Mme REHM Harmonie, procuration à Mme Julie HEYBERGER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des Procès-verbaux de la séance du 7 septembre 2020
2. Exposé des Adjoints
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Travaux d'aménagement de la Place de la République : diagnostic du Cabinet LARBRE INGENIERIE et grandes lignes des propositions d'aménagements.
5. Mise en souterrain des réseaux situés rues du Vignoble, de Marbach, Principale, route du Vin et place de la République : convention constitutive de groupement de commande pour la réalisation des travaux avec ouvrages mutualisés avec ENEDIS
6. Convention de co- maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec le Conseil Départemental - RD n° 1 - Opérations de sécurité en traverse d'agglomération et réalisation de travaux de calibrage
7. Compétence "Plan Local d'Urbanisme"
8. Nouvelle modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux Terrain de jeux
9. Divers et informations

Après les salutations d'usage, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation des Procès-verbaux de la séance du 7 septembre 2020

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- approuve les Procès-verbaux de la séance du 7 septembre 2020

Délibération déposée le
à la Préfecture de Colmar

2. Exposé des Adjoints

- Intervention de Madame Christine FUCHS :
Compte-rendu de la commission Environnement de la CCPAROVIC :
baisse de 5% du volume de déchets par habitant qui passe de 547 kg à 520kg/habitant suite à un nouvel appel d'offres, les marchés de collecte ont été reconduits pour 3 ans auprès de SUEZ pour le papier et SCHROLL pour le verre.
- Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT :
Compte-rendu du Conseil d'Ecole :
L'effectif de 91 enfant se décompose à 24 enfants en maternelle et 67 en élémentaire
Le règlement intérieur a été modifié pour prendre en compte la nouvelle obligation de scolarisation obligatoire dès 3 ans.
1 exercice d'évacuation organisé par les sapeurs- pompiers - un exercice attentat intrusion sera effectué au dernier trimestre.

3. Rapport des délégués auprès des EPCI

M. François GANGLOFF rend compte de la réunion d'installation du nouveau comité du SIEPI : M. Jean-Marc SCHUELLER est réélu à la Présidence.

M. Jean-Louis MAENNER rend compte de la réunion d'installation du nouveau comité du Syndicat des Brigades Vertes : M. Edouard LEIBER est élu à la Présidence, entouré de 4 vice-présidents.

4. Travaux d'aménagement de la Place de la République : diagnostic du Cabinet LARBRE INGENIERIE et grandes lignes des propositions d'aménagements.

Le Maire, les Adjoints et les membres de la commission d'urbanisme ont reçu, le 5 octobre dernier, les représentants du cabinet LARBRE pour la présentation du diagnostic et des grandes lignes de propositions d'aménagement de la Place de la République.

Il s'agit de définir la future vocation de la Place :

- création d'une zone arborée pour en faire un lieu de repos et de rencontre
- ou conservation de la fonction de stationnement.

Cette décision est assortie de contraintes notamment liées au choix d'implantation des arrêts de bus qui seront matérialisés par de nouveaux quais conformes à la réglementation.

Monsieur le Maire expose les 2 solutions envisagées par l'architecte.

Après discussion, le Conseil Municipal opte pour la solution permettant de maintenir les places de parking.

Après avis des bâtiments de France, le cabinet LARBRE présentera un projet abouti qui sera soumis au prochain conseil municipal.

5. Mise en souterrain des réseaux situés rues du Vignoble, de Marbach, Principale, route du Vin et place de la République : convention constitutive de groupement de commande pour la réalisation des travaux avec ouvrages mutualisés avec ENEDIS

Dans le cadre du projet municipal d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications rues du Vignoble, de Marbach, Principale, route du Vin et place de la République, la commune d'OBERMORSCHWIHR et ENEDIS doivent procéder à la mise en souterrain des réseaux.

Compte tenu :

- ✓ des contraintes d'occupation du domaine public et de leur conséquence sur les délais de réalisation,
- ✓ de la configuration particulière de certains tronçons,
- ✓ de la concordance des tracés des réseaux,

La réalisation de ces travaux par un chantier unique, permet de répondre au mieux à ces problématiques. Afin d'obtenir une coordination la plus maîtrisée possible, les maîtres d'ouvrage suivants, la Commune d'Obermorschwihr et ENEDIS décident de constituer un groupement de commande au sens du code de la commande publique du 5 décembre 2018.

Le Conseil Municipal :

- **autorise M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande pour la réalisation des travaux avec ouvrages mutualisés avec ENEDIS**

6. Convention de co- maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec le Conseil Départemental - RD n° 1 - Opérations de sécurité en traverse d'agglomération et réalisation de travaux de calibrage

Les travaux d'enfouissement des réseaux et aménagement de la Place de la République concernent les trottoirs, domaine communal, mais aussi la route, qui est une départementale.

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'un co-maîtrise.

La Commune d'OBERMORSCHWIHR assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale).

Ces dispositions sont régies par une convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération RD n° 1 - Opérations de sécurité en traverse d'agglomération et réalisation de travaux de calibrage

- d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune D'Obermorschwihr

7. Compétence « Plan local d'urbanisme »

Le Maire expose :

La Loi ALUR du 24 mars 2014, article 136, transfère d'office aux Communautés de communes la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 28 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant cette dernière date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. Cette minorité de blocage s'était constituée dans les délais impartis suite aux délibérations des dix communes qui disposaient soit d'un POS, soit d'un PLU : Eguisheim, Gueberschwihr, Gundolsheim, Hattstatt, Obermorschwihr, Osenbach, Pfaffenheim, Rouffach, Voegtlinshoffen, Westhalten.

Depuis, ces communes se sont engagées dans la révision de la PLU, soit dans la transformation du POS en PLU, soit sont restées au R.N.U. La quasi-totalité de ces documents d'urbanisme planifiant le développement des communes sont terminés.

Une clause de revoyure a été inscrite dans la même loi ; prévoyant que ce transfert de compétences aura lieu de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est à dire le 1^{er} janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent à nouveau, entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020, dans les conditions prévues ci-dessus.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin de renouveler son opposition au transfert à la Communauté de communes le 1^{er} janvier 2021 de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Après délibération et votre à l'unanimité :

- Le Conseil Municipal s'oppose au transfert à la Communauté de communes le 1er janvier 2021 de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

8. Nouvelle modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunales :

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptés, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège

Article 4 : Siège du Syndicat

Son siège est fixé dans l'immeuble :

Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le conseil municipal,

- Approuve les modifications statutaires ci-dessus,

9. Divers et informations

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de rénovation de la salle de séances de la Mairie et tient à remercier tout particulièrement M. Jean-Louis MAENNER qui a consacré quelques journées à la tapisserie pendant le congé de maladie de notre ouvrier communal.

M. FARDEL souhaite mettre en valeur l'ancienne pompe à bras des pompiers en l'exposant sur une structure en bois que se propose de réaliser un jeune pompier, Alexandre PERRIN.

La cérémonie du 11 novembre se déroulera en comité restreint, selon les recommandations gouvernementales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45